

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

06/01/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

06/01/2025

Présents : 8

Votants : 9

**Séance du 13 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le 13 janvier à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, Mme LUST et Mme COUZI.

Absent excusé : M. CROGUENNEC pouvoir à M. DAMM.

Absents : M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD et M. TALEB.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Délibération Solidarité avec la population de Mayotte**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de HAUVILLE tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de HAUVILLE contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à MAYOTTE dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500,00 €
- à la Protection civile – 5 route de Bilambou 97 670 CHICONI

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le Maire à signer et à approuver le présent délibératif à l'exécution de la présente délibération,

Signé électroniquement par William MIGNOT  
Date de signature : 22/01/2025

Qualité : Maire d'Hauville

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le 29/01/2025

ID : 027-212703169-20250113-20250101-DE

S<sup>2</sup>LO

***Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 7 voix pour et 2 contre accepte de verser 500,00 € à la protection civile de MAYOTTE sise à CHICONI.***

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre

Le Maire de HAUVILLE  
certifie le présent acte exécutoire  
- transmis à la Préfecture le  
- notifié ou publié le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

06/01/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

06/01/2025

Présents : 8

Votants : 9

**Séance du 13 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le 13 janvier à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, Mme LUST et Mme COUZI.

Absent excusé : M. CROGUENNEC pouvoir à M. DAMM.

Absents : M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD et M. TALEB.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Délibération demande de subvention DETR dans le cadre du financement du projet d'aménagement du Bourg.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de formuler une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet d'aménagement du Bourg.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de HAUVILLE a été sélectionnée pour faire partie de l'accord-cadre « petites centralités » dans le but de revitaliser les centres bourgs des communes de moins de 1500 habitants. L'étude a permis de dégager une dizaine d'actions permettant de valoriser le centre-ville de Hauville dont une porte sur l'aménagement de la Place de l'Eglise et ses abords.

L'entreprise VIAMAP a exposé le projet et chiffré le coût des travaux à 536 003,30 € HT soit 643 203,96 € TTC.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel suivant :

FINANCEMENT	MONTANT DU PROJET HT	TAUX	MONTANT HT
Subvention DETR	536 003,30 €	40%	214 401,32 €
Région - contrat de territoire		15%	82 500,00 €
Département - contrat de territoire		15%	82 500,00 €
Autofinancement		29%	156 601,98 €
TOTAL		100%	536 003,30 €

Signé électroniquement par : William MIGNOT

Date de signature : 02/01/2025

Qualité : Maire d'Hauville

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le 29/01/2025

ID : 027-212703169-20250113-20250102-DE

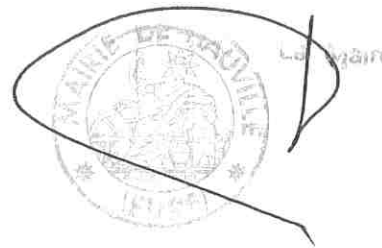
S<sup>2</sup>LOW

*Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :*

- *autorise M. le Maire à solliciter des financements auprès de l'Etat au titre de la DETR*
  
- *mandate M. le Maire pour toutes les démarches rendues nécessaires et la signature de l'ensemble des documents afférents*

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre

Le Maire de HAUVILLE  
certifie le présent acte exécutoire  
- transmis à la Préfecture le  
- notifié ou publié le





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

06/01/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

06/01/2025

Présents : 8

Votants : 9

**Séance du 13 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le 13 janvier à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, Mme LUST et Mme COUZI.

Absent excusé : M. CROGUENNEC pouvoir à M. DAMM.

Absents : M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD et M. TALEB.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Délibération autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2025**

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal :

- de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2025, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Chapitre	Crédits votés au BP 2024	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2024	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 20	8 900 €	0 €	2 225 €	2 225 €
Chapitre 21	268 000 €	0 €	67 000 €	67 000 €

Signé électroniquement par : William MIGNOT  
Date de signature : 22/01/2025  
Qualité : Maire d'Hauville

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le 29/01/2025

ID : 027-212703169-20250113-20250103-DE



**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents l'autorise l'engagement des dépenses d'investissement aux chapitres 20 et 21 en attente du BP 2025.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre

Le Maire de HAUVILLE  
certifie le présent acte exécutoire  
- transmis à la Préfecture le  
- notifié ou publié le

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE HAUVILLE' and a central emblem. The signature is a large, stylized loop.